

À la une

« Le désengagement des collaborateurs est un échec de la profession »

entretien avec Simon LAMBERT

La 4^e édition du Baromètre Emploi, réalisé par l'Institut Viavoice pour l'Observatoire national de la profession d'avocat du Conseil national des barreaux, confirme un ralentissement de l'activité ainsi que des tensions persistantes sur le marché de l'emploi.



© Gazette du Palais_Généré par l'IA

Actualité

Gouvernance : les avocats honoraires au cœur d'une nouvelle fracture entre Paris et la province

focus

Technique

Le droit à l'erreur en matière fiscale

étude par Antoine BOUTET-MANGON

Doctrine

Entrée en vigueur du décret « Passagers aériens » : réduire le flux contentieux au lieu d'en traiter les causes

note par Pascal DUPONT et Ghislain POISSONNIER

Jurisprudence

Tontine : autant en emporte la rétroactivité

note par Isabelle TA sous Cass. 1^{re} civ., 9 avr. 2026

Gazette Spécialisée

DROIT IMMOBILIER

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Marine PARMENTIER

Avocate au barreau de Paris

• Marie-Laure BESSON

Maître de conférences à l'université de Corse Pasquale Paoli

AVEC LA PARTICIPATION DE

Manon BRAUGE, Élise CARPENTIER, Albert CASTON, Julie DAUGA, Fabien DELHAES, Élodie GAVIN-MILLAN-OOSTERLYNCK, Guilhem GIL, Marie MASCLET DE BARBARIN, Juliette MEL et Alexis TRÉCA





“ Le guide pratique pour intervenir, contester et protéger les droits de la défense face à la perquisition ”

Disponible sur
La Base **Lextenso**+ IA

en vente sur



www.lgdj.fr

Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck
et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : relationclients@lextenso.fr

Publicité : julien.combaud@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2026

· Prix TTC au n° : 25,53 €

+ frais de port

· Abonnement France (un an) :

Journal seul : 662,63 € TTC

Recueils + table seuls : 642,21 € TTC

Journal, recueil + table : 893,38 €

Abonnement feuilletable numérique : 274,65 € TTC

· Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 739 €

Journal, recueil + table : 979 €

Abonnement feuilletable numérique : 269 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 748 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Cette revue ne peut être reproduite, même partiellement,
sauf exceptions prévues par la loi, ni utilisée à des fins
d'entraînement de systèmes d'intelligence artificielle.

La fouille de textes et de données est interdite conformément
à l'article 4(3) de la Directive (UE) 2019/790.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris).
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon
suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.

Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant
unique permettant de retrouver directement l'article
via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

- GPL491m1 ■ **Gouvernance** : les avocats honoraires au cœur d'une nouvelle fracture entre Paris et la province 3
- GPL491m4 ■ **Non-paiement des rétrocessions** : vers une omission 5
- GPL491m3 ■ **PJCR** : une audience fictive pour convaincre 6
- GPL491g5 ■ **Lanceurs d'alerte** : un dispositif juridique à bout de souffle 7
- GPL491m8 ■ **« Le désengagement des collaborateurs est un échec de la profession »**
entretien avec Simon LAMBERT 8

Technique

- GPL490t4 ■ **Le droit à l'erreur en matière fiscale**
étude par Antoine BOUTET-MANGON 11

Doctrine

- GPL491m7 ■ **Entrée en vigueur du décret « Passagers aériens »** : réduire le flux contentieux au lieu d'en traiter les causes
note par Pascal DUPONT et Ghislain POISSONNIER sous D. n° 2025-772, 5 août 2025 13

Jurisprudence

- GPL491g6 ■ **Tontine** : autant en emporte la rétroactivité
note par Isabelle TA sous Cass. 1^{re} civ., 9 avr. 2026 17
- GPL490x7 ■ **Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation**
par Catherine BERLAUD 20
- GPL490i1 ■ **Panorama de jurisprudence du Conseil d'État**
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 24
- GPL490v7 ■ **Panorama de jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme**
par Catherine BERLAUD 27
- GPL491a5 ■ **Chronique de jurisprudence en droit des biens**
par Julien DUBARRY et Antoine TOUZAIN
en exclusivité sur la Base Lextenso : <https://lext.so/GPL491a5>



Gazette Spécialisée

DROIT IMMOBILIER

29

Sous la responsabilité scientifique de
Marine PARMENTIER et Marie-Laure BESSON